

Jodoigne, le 19 octobre 2022

Service Environnement
dossier n° 79/2022
Réf Web: 183475-708545
Agent administratif: Audrey GILSOUL
Téléphone : 010/ 819.993
Mail : benedicte.marechal@jodoigne.be

Par courrier simple

Monsieur [REDACTED]

Concerne : Déclaration de classe 3 : Maison d'habitation
Situation de la demande : Rue des Beaux Prés , 91 à 1370 Mélin
Cadastré : Division 6, section C n°123K

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la déclaration susmentionnée que vous nous avez déposée a été jugée **recevable**.

Les conditions intégrales fixées par la décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et arrêté du Gouvernement wallon du 04 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement,

Nous prions de croire, *Monsieur Guy Sparenberg*, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Par Ordonnance :

Le Directeur général

Jonathan PIRET



Le Bourgmestre,

Jean-Luc MEURICE

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 04 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe IX
FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES
ÉTABLISSEMENTS DE CLASSE 3

Cadre réservé aux services administratifs de la Commune de dépôt de la déclaration	
Commune où est déposée la déclaration	1370 - JODOIGNE
Date de l'accusé de réception de la déclaration	17/10/2022
Référence de la déclaration à la Commune	79/2022
Personne de contact à la Commune	010/81.99.93 - Mme MARECHAL
Date de recevabilité de la déclaration (information aux Fonctionnaires et au déclarant)	19 octobre 2022

SCEAU DE LA COMMUNE

Déclarant :

Monsieur [REDACTED] demeurant [REDACTED]

Situation du bien: adresse: **Rue des Beaux Prés , 91-1370 Mélin**
numéro de la section cadastrale : **Division 6, section C n°123K**

Réf WEB: 183475-708545

Maison d'habitation

